



**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**  
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦  
**MARCHE A BONS DE COMMANDE**

**Conclu en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**

**MAITRE DE L'OUVRAGE :**           **COMMUNE DE GURGY**  
11,rue de l'Île Chamond  
89250 GURGY

**CONDUCTEUR D'OPERATION :**   **COMMUNE DE GURGY**  
11, rue de l'Île Chamond  
**89250 GURGY**

**PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :** Madame le Maire de GURGY.

**ORDONNATEUR :** Madame le Maire de GURGY.

**PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 109 DU CODE DES MARCHES PUBLICS :** Madame le Maire de GURGY.

**OBJET DU MARCHE : TRAVAUX DE VOIRIE 2011/2012**

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> - CONTRACTANTS :**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

#### **1° LA COMMUNE DE GURGY,**

siégeant : 11 ; rue de l'Île Chamond  
89250 GURGY,

représentée par Madame le Maire, et désignée dans ce qui suit sous le vocable "Le Maître de l'Ouvrage",

**D'une part,**

### **ET :**

#### **2° Je soussigné (NOM ET PRENOMS) :** .....

- Agissant (RAYER LA MENTION INUTILE) :
  - a) En mon nom personnel,
  - b) Au nom et pour le compte de la Société (INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE) : .....

• Au capital de : .....

- Ayant son (RAYER LA MENTION INUTILE) :
  - a) Domicile à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) : .....

- b) Siège social à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) : .....

- Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
  - Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
  - Code d'activité économique principale (A.P.E.) : .....
  - Numéro d'inscription (RAYER LA MENTION INUTILE) :
    - a) au registre du commerce et des sociétés : .....
    - b) au répertoire des métiers : .....

Désigné dans ce qui suit sous le vocable "L'Entrepreneur",

**D'autre part,**

L'offre ainsi présentée ne **ME LIE** toutefois que si son acceptation **M'EST** notifiée dans un délai de : **QUATRE VINGT DIX (90) JOURS** à compter de la date limite de remise des offres.

## **Il a été convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE :**

Le présent marché à bons de commande a pour objet la réalisation de divers travaux de voirie pour la période 2011/2012 sur la voirie communale de Gurgy, sous la maîtrise d'ouvrage unique de la mairie de Gurgy. Sont donc exclus les travaux de voirie qui, bien que situés sur la commune, pourraient être réalisés dans un cadre intercommunal.

### **ARTICLE 3 - DECOMPOSITION EN LOTS ET TRANCHES :**

Sans objet.

### **ARTICLE 4 – PIECES CONTRACTUELLES. :**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent marché dûment complété, daté et signé, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la personne publique fait seul foi.
- Le Cahier des Clauses Administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par le décret n°77-699 du 27 mai 1977 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.
- Le bordereau de prix unitaires dûment complété, daté et signé par l'entreprise.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- Le CCTG applicable aux marchés de travaux.
- Le Détail Quantitatif Estimatif portant sur le programme prévisionnel 2011/ 2012, dûment complété, daté et signé par l'entreprise.
- Les bons de commande établis par la Commune de Gurgy.

## **ARTICLE 5 – DELAI D'EXECUTION :**

Les travaux seront exécutés en plusieurs interventions ; la notification de chaque bon de commande sera accompagnée d'un ordre de service fixant le délai.

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS DE VERIFICATIONS ET DE RECEPTION :**

Les stipulations des articles 41 à 45 du CCAG – Travaux, relatives à la réception et aux garanties s'appliquent au présent contrat.

## **ARTICLE 7 - VARIATION DANS LES PRIX :**

Les prix sont révisibles. Les répercussions sur les prix du contrat des variations des éléments constitutifs du coût des travaux sont réputées réglées par les stipulations ci-après :

### **7.1. MOIS D'ETABLISSEMENT DES PRIX DU CONTRAT :**

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de : **mai 2011**. Ce mois est appelé le "mois zéro" (m0).

### **7.2. CHOIX DE L'INDEX DE REFERENCE :**

L'index de référence choisi en raison de sa structure pour la révision des prix des travaux est l'index national « Travaux Publics TP 01 » pour tous les prix du bordereau hors enrobés et « TP 09 » pour les prix d'enrobés.

### **7.3. MODALITES DE REVISION DES PRIX UNITAIRES :**

Si la date de réception du présent Contrat de travaux est postérieure de plus de : **TROIS (3) MOIS** à la date de remise du détail estimatif par l'Entrepreneur, il est procédé à l'actualisation des prix par application de la formule suivante :

$$P = 0,15xPo + 0,85 x Po x TP / TPo$$

Où :

**TP** : index du mois de réception du présent Contrat de travaux, moins de 3 mois.

**TPo** : index du mois de référence des prix.

**Po** : prix initial.

**P** : prix actualisé.

## **ARTICLE 8 - MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant minimum :

100 000€ HT *soit en toutes lettres* : **Soixante quinze mille euros hors taxes.**

119 600€ TTC *soit en toutes lettres* : **Quatre vingt neuf mille sept cent euros toutes taxes comprises.**

Montant maximum :

200 000€ HT *soit en toutes lettres* : **Deux cents mille euros hors taxes.**

239 200€ TTC *soit en toutes lettres* : **Deux cent trente neuf mille deux cents euros toutes taxes.**

Le montant du marché pourra varier entre les deux seuils. Le montant s'appliquera aux quantités effectuées relevées contradictoirement entre le titulaire et le maître d'ouvrage par application du bordereau des prix unitaires annexés au présent contrat.

## **ARTICLE 9 - DELAI DE GARANTIE :**

Le délai de garantie de parfait achèvement est fixé à : **UN (1) AN**, à compter de la date d'effet de la réception des travaux.

## **ARTICLE 10 - PAIEMENTS :**

### **10.1. DELAI DE PAIEMENT :**

Le délai global de paiement est fixé à : **TRENTE (30) JOURS** maximum, à compter de la date de réception par le Maître de l'Ouvrage des demandes d'acomptes ou de solde formulées par écrit par l'Entrepreneur. Ce délai comprend un délai de mandatement (pour les décomptes mensuels et finals) fixé à : **VINGT (20) JOURS**.

**10.2. INTERETS MORATOIRES :**

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

**10.3 PAIEMENT DES CO-TRAITANTS ET DES SOUS-TRAITANTS :**

L'exécution d'une ou plusieurs parties des travaux peuvent être confiée à des Sous-traitants, sous réserve de leur acceptation par le Pouvoir Adjudicateur et de l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.

**10.3.1. DESIGNATION DES SOUS-TRAITANTS EN COURS DE MARCHE :**

Les dispositions de l'article 114 du Code des Marchés Publics sont applicables.

**10.3.2. MODALITES DE PAIEMENT DIRECT PAR VIREMENTS :**

Les dispositions des articles 115 et 116 du Code des Marchés Publics sont applicables.

**10.4. MODALITES DE PAIEMENT :**

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues à l'Entrepreneur au titre du présent contrat en faisant porter le montant par virement au crédit du compte ci-après (A REMPLIR PAR LE TITULAIRE) :

Compte ouvert au nom de	.....
Sous le numéro	.....
Banque	.....
Agence de	.....
Codes	Banque : ..... Guichet : ..... Clé R.I.B. : .....

Le Titulaire annexera un Relevé d'Identité Bancaire au Contrat.  
Le règlement des comptes du Contrat se fera par des acomptes mensuels et un solde.

**ARTICLE 11 - PENALITES DE RETARD :**

En cas de retard dans l'exécution des travaux, il sera appliqué une pénalité forfaitaire de : **QUATRE VINGT (80) EUROS TOUTES TAXES PAR JOUR CALENDRAIRE** de retard. Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le Maître d'Oeuvre.

A : ..... le : .....

L'Entrepreneur,  
(Cachet et signature précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé")

A : GURGY, le : .....

Le Maire de GURGY,

Aurélie BERGER.